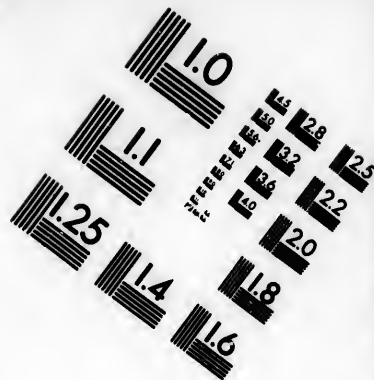
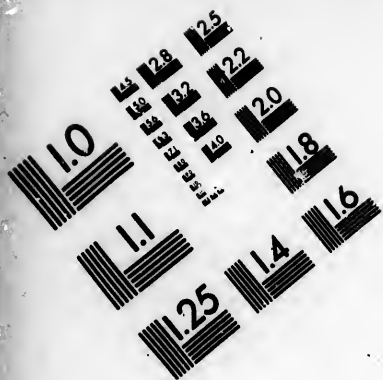
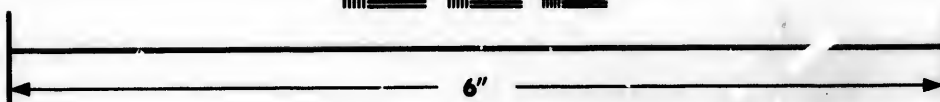
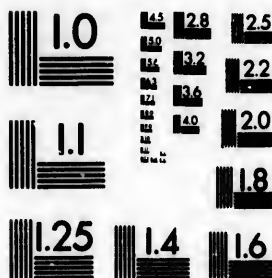




# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14590  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1985**

# Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/  
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/  
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/  
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/  
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/  
Pages détachées
- ☒ Showthrough/  
Transparence
- ☐ Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/  
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|                          |                          |                          |                                     |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X                      | 14X                      | 18X                      | 22X                                 | 26X                      | 30X                      |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X                      | 16X                      | 20X                      | 24X                                 | 28X                      | 32X                      |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

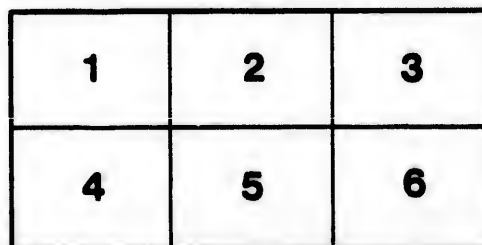
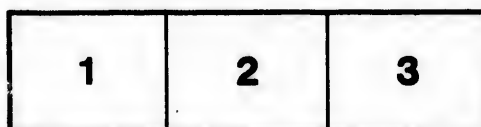
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

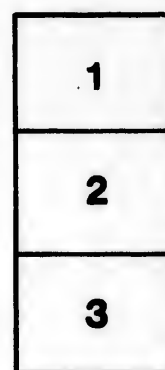
Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



17 ju 1860

# LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,

Publiant une Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie IX, sur  
l'inviolabilité du Pouvoir temporel du St. Siège.

---

IGNACE BOURGET,

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE  
DE LA SAINTE EGLISE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU  
TRÔNE PONTIFICAL, ETC.

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les  
Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Nous nous empressons, N. T. C. F., de vous communiquer une Lettre Encyclique, que N. S. P. le Pape adressait, le dix-neuf Janvier dernier, à tous les Evêques du monde. Nous l'accompagnons de certaines observations, qui Nous paraissent nécessaires, pour que vous ayez une parfaite intelligence de ce document important.

Nous devons vous rappeler d'abord, N. T. C. F., que le vingt-sept Avril de l'année dernière, notre Immortel Pontife, vivement ému du premier cri de guerre, qui se faisait entendre, invita tous les Evêques Catholiques à s'unir à leurs ouailles, pour demander la paix, par d'instantes prières. Le dix-huit Juin suivant, il leur faisait encore entendre sa Voix paternelle, pour les informer qu'une funeste rébellion s'était déclarée dans les Etats Pontificaux, et pour réclamer de nouveau les prières de toute l'Eglise, dont il connaît la puissance, en avouant que ce sont ces ferventes prières qui le remplissaient de la force d'en haut, qui lui est si nécessaire, pour défendre les droits du St. Siège.

Ces Lettres, qui respirent à un haut degré une vigueur toute Apostolique, ont donné à l'univers étonné l'éveil du danger que courait le Père Commun ; et par un mouvement spontané, qui n'a pu être inspiré que par le St. Esprit, le Monde Catholique tout entier s'est ébranlé, pour faire entendre au Ciel son humble prière, et protester contre la plus criante de toutes les spoliations, qui se

commettait sur la terre. Ces ardentes prières, nous les faisons ensemble, N. T. C. F., après chaque Messe, depuis le neuf Juin dernier.

Pendant que toutes les Eglises étaient ainsi en prières, l'Episcopat, en France et dans les autres pays, élevait hardiment la voix, pour la défense des droits temporels attachés à la Papauté, par des écrits pleins de science, de foi et de piété. Ces beaux exemples, que nous donnaient nos collègues de toutes les parties du monde, nous ont fait comprendre que Nous avions, Nous aussi, un devoir à remplir, tant en notre nom qu'en celui du Clergé et des Fidèles confiés à nos soins, en témoignant au St. Père combien Nous réprouvions les actes de violence, qui s'exercent contre son Autorité.

C'est ce que Nous avons fait, avec tout le zèle dont Nous sommes capable, dans une humble supplique, signée de l'Archevêque et de tous les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec. Nous y déplorons, d'un commun accord, les tristes événements qui ont fait, des Provinces révoltées, le sanglant théâtre des plus horribles attentats, et Nous nous joignons, pour protester contre cette sacrilège spoliation, à tous les intrépides Prélats du monde entier qui avaient élevé la voix avant Nous, avec un courage vraiment héroïque, et une liberté toute Apostolique, en faveur des droits du St. Siège, et au nom de la Justice Chrétienne et Catholique.

Nous faisant les interprètes de vos propres sentiments pour le Souverain Pontife, Nous avons été heureux, N. T. C. F., de pouvoir tempérer sa juste douleur, en l'assurant que les fidèles de notre Province n'ont pas été ébranlés, par toutes ces commotions politiques, dans le respect qu'ils portent à sa Personne sacrée, et dans la confiance qu'ils reposent dans sa suprême sagesse; qu'ils sont intimement convaincus qu'il n'y a pas au monde de gouvernement plus doux, plus paternel, plus désireux de faire le vrai bonheur d'un peuple que le sien; qu'ils savent bien que c'est dans ses états que les sujets payent moins d'impôts, que la justice est plus paternellement administrée, que les pauvres sont moins opprimés et délaissés; qu'ils n'ignorent pas que ce sont les siècles qui ont créé le Domaine de St. Pierre, pour donner à la sainte Eglise la majesté, qui doit entourer cette anguste Reine des nations.

Ces glorieux témoignages que Nous avons rendus de vous tous, N. T. C. F., vont se trouver confirmés par la démonstration que vous préparez, de vous-mêmes, et sans autre invitation que celle qui vous est faite par l'exemple de vos frères, les catholiques des autres pays, et elle va être une nouvelle preuve, auprès du Chef de l'Eglise, que tels sont en effet vos sentiments de piété filiale pour sa Personne, et d'attachement à son autorité.

En entendant de la bouche du Vénérable Pontife les raisons qu'il a de ne pas céder les provinces que l'on voudrait détacher des Etats Pontificaux, vous serez de plus en plus confirmés dans la pensée qu'il accomplit un devoir impérieux, en résistant, comme il le fait, aux puissances de ce monde qui se croient le droit de le dépouiller.

Ces Provinces ont été consacrées à Dieu et données à l'Eglise, pour que le Pontife Romain fût indépendant de tout gouvernement. Tous les catholiques du monde ont le plus grand intérêt à ce qu'il ne soit le sujet d'aucun Prince, puisqu'à son indépendance se rattache leur propre indépendance religieuse. La Divine Providence ayant elle-même formé, dans le cours des siècles, la puissance temporelle des Papes, afin qu'ils pussent exercer librement leur divine autorité, on comprend que Pie IX ne veuille pas consentir à renverser ce bel ordre établi par Dieu lui-même. Ayant fait, en parvenant au Souverain Pontificat, un serment solennel de maintenir intact les Etats Pontificaux, il ne saurait le violer. Il est d'autant plus obligé de défendre les droits du St. Siège sur son domaine temporel, qu'en les sacrifiant il compromettrait et affaiblirait les droits légitimes des autres Princes, qui ont été dépossédés de leurs trônes par la violence. Ce devoir est d'ailleurs d'autant plus rigoureux pour lui qu'il sait très-bien que tous les gouvernements du monde sont vivement intéressés à ce que l'on réprouve les principes pernicieux, que l'on invoque pour le dépouiller, et qui finiraient, si on les consacrait, en les mettant en pratique, par couvrir le monde entier de ruines et de désastres. Il est d'autant plus fondé en raison, en refusant de céder Bologne, Ravenne et autres villes de ses Etats Pontificaux, qu'il sait que c'est à force d'argent et par corruption, que l'on est parvenu à entraîner dans la révolte ceux de ses sujets qui ont levé l'étendard de la rébellion, et que le nombre de ses sujets révoltés est petit en comparaison de ceux qui lui sont demeurés fidèles.

D'où nous pouvons conclure, N. T. C. F., que c'est notre cause et la cause de tout le peuple chrétien que soutient avec tant de vigueur le Souverain Pontife, en défendant l'intégrité de ses Etats Temporels, puisque notre indépendance religieuse s'y rattache, aussi bien que la vraie liberté de tous les peuples Catholiques. C'est pour cela que nous voyons ces peuples se lever en masse, de tous les points du globe, pour exprimer au Père Commun leur vive reconnaissance, pour la fermeté qu'il déploie, dans la défense des droits sacrés que l'Eglise tout entière a sur le domaine du Bienheureux Pierre.

Au reste, vous allez, N. T. C. F., ressentir les plus vives émotions de la piété filiale, en écoutant, avec une attention religieuse, la lecture de cette belle



et sublime Lettre que nous envoie l'Auguste Pontife, au milieu de ses plus grandes angoisses, pour l'amour de la Sainte Eglise.

D'abord, il avoue qu'il n'a pas d'expression, pour nous dire toute la consolation qu'il éprouve, en apprenant qu'il se fait, d'un bout du monde à l'autre, tant de ferventes prières pour lui, et pour le succès de la cause sacrée qu'il soutient. Il déclare qu'il se trouve lui-même merveilleusement fortifié, en lisant les écrits pleins de science et de foi que publient les Laïques aussi bien que les Ecclésiastiques, pour venger la cause de la justice, et flétrir les horribles attentats commis par les rebelles. C'est en bénissant le Père des miséricordes, qu'il reçoit un nombre incalculable de lettres qui lui sont envoyées par des personnes de tout état, de tout rang et de toute condition, et dont quelques unes sont souscrites par des centaines de milliers de Catholiques, qui réprouvent avec horreur les actes audacieux, qui ont signalé la rébellion. Cet attachement filial que lui témoigne l'univers Catholique le soutient, au milieu de ses peines, et redouble pour eux son affection paternelle.

Puis, il fait connaître l'intention qu'il a eue en écrivant cette Lettre, dont on va vous faire la lecture. L'Empereur des Français ayant fait publier une lettre qu'il avait adressée à Sa Sainteté, pour lui conseiller d'abandonner les Romagnes, le Souverain Pontife crut qu'il ne devait pas garder le silence, dans une circonstance si impérieuse, dans la crainte que l'univers étonné ne pensât qu'il s'était rendu à un tel conseil. Il nous informe donc qu'il a répondu à Sa Majesté qu'il avait les plus fortes raisons de ne pas le suivre.

Usant ensuite de toute la liberté que lui donne, sur les plus puissants Princes qui gouvernent le monde, la Divine autorité qu'il exerce au nom de J. C. dont il est le Vicaire, il conseille à cet Empereur de se souvenir qu'il mourra un jour, comme les autres hommes, et qu'il aura à rendre compte au Souverain Juge de tous les actes de son gouvernement. Il ajoute que pour lui il a appris à endurer tous les maux, la mort même, s'il le faut, pour ne pas manquer au rigoureux devoir que lui impose la Papauté.

Enfin, il témoigne combien il est profondément affligé, en voyant les maux qui désolent la Sainte Eglise, et les dangers que courent tant d'âmes de se perdre au milieu de toutes ces horribles commotions. Il invite les Pasteurs à continuer de défendre, avec zèle, cette cause sacrée, et à enflammer d'un nouveau courage les fidèles confiés à leurs soins, afin qu'ils fassent leurs efforts, pour maintenir, autant qu'il est en eux, l'intégrité du domaine de Saint Pierre. Il se recommande encore aux prières de l'Eglise, pour obtenir de J. C., par l'intercession de l'Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, et le secours de tous les



Saints, qu'il veuille bien aujourd'hui comme durant sa vie mortelle, commander aux vents et à la mer, afin d'apaiser cette furieuse tempête. Il veut que l'on prie aussi pour tous les persécuteurs de l'Eglise, afin que Dieu leur fasse connaître leur malheur, et les fasse entrer dans les sentiers de la justice. Il termine cette admirable Lettre, en donnant sa paternelle Bénédiction à tous ses nombreux enfants, avec une touchante effusion de cœur.

Recevons-la, N. T. C. F., cette Bénédiction qui vient du ciel, en passant par le cœur, les lèvres et les mains de notre Père. Elle ne saurait venir plus à propos, et dans un temps plus opportun. En retour, témoignons publiquement au St. Pontife notre amour et notre vénération ; montrons-nous ses dignes enfants précisément parce qu'il est sous le poids des grandes eaux de la tribulation, et nous serons bénis du Père céleste, qui ratifie toujours les bénédictions que donne au monde son Représentant sur la terre.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Eglises où se fait l'Office Public, et au chapitre de toutes les Communautés, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, dans notre Palais Episcopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre Evêché, le dix-sept Février mil huit cent soixante.

P + S.

✠ IG. EVEQUE DE MONTREAL.

Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,

*Chanoine Secrétaire.*

A new edition of the history of the United States, from the first settlement to the present time, by the late John Adams, Esq. of the Supreme Court of the United States.

THE FIRST PART

THE first part of the history of the United States, from the first settlement to the present time, is divided into three periods. The first period is from the first settlement to the year 1776. The second period is from the year 1776 to the year 1789. The third period is from the year 1789 to the present time. The first period is the most important, as it contains the foundation of the nation. The second period is the most interesting, as it contains the formation of the government. The third period is the most recent, as it contains the progress of the nation.

THE second part of the history of the United States, from the year 1776 to the year 1789, is divided into three periods. The first period is from the year 1776 to the year 1781. The second period is from the year 1781 to the year 1787. The third period is from the year 1787 to the year 1789. The first period is the most important, as it contains the formation of the government. The second period is the most interesting, as it contains the formation of the constitution. The third period is the most recent, as it contains the progress of the nation.

# ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX.

*A nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et autres Ordinaires des lieux, unis par la grâce et la communion au Siège Apostolique.*

## PIE IX, PAPE.

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique. Nous ne trouvons aucune parole, Vénérables Frères, qui puisse expliquer quelle consolation et quelle joie vous Nous avez fait éprouver, au milieu de Nos amères tribulations, vous et les fidèles confiés à vos soins, par la vive et admirable expression de votre foi, de votre piété et de votre soumission envers Nous et ce Siège Apostolique, ainsi que par l'éclat de votre accord, de votre empressement, de votre zèle et de votre constance à venger les droits du Saint-Siège et à défendre la cause de la justice. En effet, aussitôt que Notre Encyclique du 18 Juin de la précédente année, qui vous a été adressée, et plus tard Notre double Allocution consistoriale vous ont, à votre grande douleur, fait connaître la déplorable gravité de la situation religieuse et civile en Italie ; dès, que vous avez appris les criminelles et audacieuses manœuvres de rébellion contre les princes légitimes de l'Italie, contre les droits sacrés de Notre souveraineté et de la souveraineté du Saint-Siège ; incontinent, secondant Nos vœux et Notre sollicitude, vous avez mis tous vos soins à ordonner des prières publiques dans vos diocèses. Non-seulement vous Nous avez envoyé des lettres pleines de soumission et d'amour, mais encore, au grand honneur de votre ordre et de votre nom, élevant votre voix épiscopale, tantôt dans des lettres pastorales, tantôt dans des écrits publics pleins de foi et de science, vous avez vaillamment vengé la cause de notre sainte Religion et de la justice, et flétri avec force les sacrilèges attentats contre la souveraineté civile de l'Eglise Romaine. Dans votre courageuse défense de cette souveraineté, vous vous êtes fait gloire de confesser et d'enseigner que par un dessein particulier de la Providence divine, qui régit et gouverne toutes choses, elle a été donnée au Pontife Romain, afin que n'étant soumis à aucune puissance civile, il puisse, avec une entière liberté et sans aucun obstacle, exercer dans tout l'univers la charge suprême du ministère Apostolique qui lui a été divinement confiée par le Christ Notre-Seigneur.

Nourris de vos enseignements, entraînés par votre admirable exemple, les bien-aimés fils de l'Eglise catholique ont déployé et déploient encore une généreuse ardeur à Nous témoigner les mêmes sentiments. Car de toutes les contrées de l'univers catholique, Nous avons reçu et d'ecclésiastiques et de laïques de toute dignité, ordre, rang et condition, un nombre presque incalculable de lettres,

quelquefois signées par des centaines de milliers de catholiques, dans lesquelles ils confirment avec éclat leur dévouement et leur vénération filiale envers Nous et ce Siège de Pierre, réprouvent avec indignation les actes audacieux de rébellion commis dans quelques-unes de Nos Provinces, se prononcent pour l'entier et inviolable maintien du patrimoine du Bienheureux Pierre et sa défense contre toute atteinte. C'est ce que plusieurs d'entre eux ont spécialement établi avec savoir et convenance dans des écrits publics. Ces éloquentes témoignages de votre dévouement et du dévouement des fidèles, qu'on ne saurait trop louer et publier, et qui seront gravés en lettres d'or dans les fastes de l'Eglise Catholique, Nous ont tellement ému, que Nous n'avons pu Nous empêcher de Nous écrire avec joie : *Béni soit Dieu, et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, qui Nous console dans toutes Nos tribulations.* Au milieu des terribles épreuves qui Nous accablent, rien de plus doux, de plus consolant, de plus conforme à Nos vœux que le spectacle de cet unanime et admirable zèle qui vous inspire et vous enflamme dans la défense des droits du Saint-Siège, et de cette énergique volonté avec laquelle les fidèles confiés à vos soins embrassent la même cause. Vous pouvez donc facilement comprendre avec quelle ardeur et à combien de justes titres s'accroît chaque jour pour eux et pour vous Notre paternelle bienveillance.

Mais tandis que de votre part et de la part des fidèles ces admirables témoignages de zèle et d'amour envers Nous et ce Saint-Siège apportaient un adoucissement à Notre amertume, voici qu'une nouvelle cause d'affliction Nous est arrivée d'ailleurs. Aussi vous écrivons-Nous cette lettre pour que, dans une si grave affaire, vous connaissiez parfaitement encore les sentiments de Notre cœur. Naguère, comme l'ont déjà appris plusieurs d'entre vous, la feuille parisienne, intitulée le *Moniteur*, a publié une lettre de l'Empereur des Français, en réponse à Notre lettre, où Nous conjurons Sa Majesté Impériale de vouloir bien, dans le Congrès de Paris, assurer son puissant patronage à l'intégrité et à l'inviolabilité de Notre souveraineté temporelle et de ce Saint-Siège et la soustraire au pouvoir d'une criminelle révolte. Dans sa lettre, après avoir rappelé un conseil qu'il Nous avait proposé peu de temps avant au sujet des provinces rebelles de Notre domination pontificale, le très-haut Empereur Nous conseille de vouloir bien renoncer à la possession de ces provinces, attendu qu'il ne voit que ce moyen de remédier aux bouleversements actuels.

Chacun de vous, Vénérables Frères, comprend très-bien qu'en présence de cette Lettre le souvenir de Notre charge importante Nous défendait de nous taire. Aussi, Nous sommes-Nous hâté de répondre à l'Empereur, avec la liberté Apostolique de Notre cœur; Nous lui avons clairement et ouvertement déclaré que Nous

ne pouvions en aucune façon accéder à son conseil parce qu'il est hérissé d'obstacles insurmontables à raison de Notre dignité et de celle du Saint-Siège, de Notre sacré caractère et des droits de ce Siège qui appartiennent non à la succession d'une famille royale, mais à tous les catholiques. Nous avons en même temps déclaré que Nous ne pourrions céder ce qui n'est pas à Nous ; que nous comprenions parfaitement que le triomphe qu'on voulait assurer aux révoltés de l'Emilie pousserait les perturbateurs indigènes et étrangers des autres provinces à commettre les mêmes attentats lorsqu'ils verraient l'heureux succès des rebelles. Entr'autres choses, Nous faisons connaître à l'Empereur que nous ne pouvons abdiquer ces provinces de l'Emilie qui relèvent de Notre domination Pontificale sans violer les serments solennels qui Nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements dans le reste de Nos provinces, sans causer un préjudice à tous les catholiques, enfin sans affaiblir les droits, non-seulement des Princes Italiens qui ont été injustement dépouillés de leurs trônes, mais de tous les Princes de la chrétienté entière, qui ne pourraient voir d'un œil indifférent l'avènement de certains principes très-pernicieux. Nous n'avons pas négligé de faire remarquer que Sa Majesté n'ignore point à l'aide de quels hommes, de quel argent, de quels secours on a excité et accompli à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes les récentes tentatives de rébellion, tandis que la plus grande partie de la population demeurait comme stupéfaite à la vue de ces soulèvements tout à fait imprévus pour elle et auxquels elle ne s'est nullement montrée disposée à prendre part. Comme le Sérénissime Empereur était d'avis que Nous devions abdiquer ces provinces à cause des tentatives de rébellion qui parfois y ont éclaté, Nous avons répondu, avec raison, que cet argument n'avait aucune valeur vu qu'il prouvait trop ; car de semblables soulèvements ont eu lieu très-souvent et en Europe, et ailleurs. Il n'est personne qui ne voie qu'on ne peut tirer de là un légitime argument pour diminuer des Etats. Nous n'avons pas omis de rappeler à l'Empereur qu'avant la guerre d'Italie il Nous avait écrit une lettre bien différente de sa dernière lettre, qui Nous apporta la consolation, non l'affliction. Or comme quelques paroles de la lettre impériale publiée par la susdite feuille Nous donnaient lieu de craindre que Nos provinces de l'Emilie ne fussent considérées comme déjà séparées de Notre domination, Nous avons, au nom de l'Eglise, prié Sa Majesté que, en égard à son bien et à ses intérêts, Elle dissipât complètement Nos craintes. Animé de cette paternelle charité avec laquelle Nous devons Nous préoccuper du salut de tous, Nous lui avons rappelé que tous, un jour, devront rendre un compte rigoureux, en face du tribunal du Christ, et subir un jugement très-sévère ; qu'en conséquence chacun doit faire les plus sérieux efforts pour éprouver un jour les effets de la miséricorde plutôt que ceux de la justice.

Telles sont, entre autres, les choses que nous avons répondues au puissant Empereur des Français. Nous avons cru devoir, Vénérables Frères, vous en donner communication, afin que vous d'abord, et tout l'univers catholique appreniez de plus en plus que, Dieu aidant et conformément à l'obligation de Notre très-grave ministère, Nous faisons tous nos efforts, et que Nous n'omettons rien, pour défendre courageusement la cause de la Religion et de la justice ; pour maintenir, avec fermeté, intacts et inviolables, le pouvoir civil de l'Eglise Romaine, ses possessions temporelles et ses droits, qui appartiennent à tout l'univers catholique, aussi pour garantir la juste cause des autres princes. Comptant sur le secours de celui qui a dit : *Vous serez opprimés dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (Jean XVI, 33), et : *bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* (Matth. V, 10), Nous sommes prêt à suivre les illustres traces de Nos prédécesseurs, à imiter leurs exemples, à souffrir les épreuves les plus rudes et les plus amères, à sacrifier même la vie, plutôt que d'abandonner en aucune manière la cause de Dieu, de l'Eglise et de la justice. Mais vous pouvez aisément deviner, Vénérables Frères, combien amère est notre douleur, en voyant à quelle détestable guerre notre très-sainte Religion est en proie, au grand détriment des âmes, et quels orages agitent l'Eglise et le Saint-Siège. Vous comprenez aussi facilement quelles sont nos angoisses en apprenant quel est le péril des âmes dans nos provinces troublées par la révolte, où la piété, la religion, la foi, l'honnêteté des mœurs sont déplorablement ébranlées de plus en plus par des écrits pernicieux. Vous surtout, Vénérables Frères, qui êtes appelés à partager Notre sollicitude, et qui avez pris en main avec tant de foi, de constance et de courage, la cause de la Religion, de l'Eglise et de ce Siège Apostolique, continuez à défendre cette même cause avec plus de cœur et de zèle encore ; enflammez chaque jour davantage les fidèles confiés à vos soins, afin que, sous votre conduite, ils ne cessent d'employer tous leurs efforts, leur zèle et leurs pensées, à la défense de l'Eglise catholique et du Saint-Siège, et au maintien du pouvoir civil de ce même Siège, de ce Patrimoine du Bienheureux Pierre, que tous les catholiques ont intérêt à protéger. Nous vous demandons principalement et avec les plus vives instances, Vénérables Frères, de vous unir à Nous pour adresser sans relâche au Dieu très-bon et très-grand les plus ferventes prières, de concert avec les fidèles confiés à vos soins, afin qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il assiste de son secours le plus efficace, qu'il protège son Eglise, qu'il se lève et juge sa cause, que, dans sa miséricorde, il éclaire de sa grâce céleste tous les ennemis de l'Eglise et de ce Siège, et daigne les ramener, par sa vertu toute puissante, aux sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et pour que Dieu invoqué prête plus facilement son oreille à Nos prières, aux

vôtres, à celles de tous les fidèles, demandons surtout, Vénérables Frères, les suffrages de l'Immaculée et très-sainte mère de Dieu, la Vierge Marie, qui est la mère la plus tendre de nous tous et notre espérance la plus certaine, la protection efficace et la colonne de l'Eglise, et dont le patronage est le plus puissant auprès de Dieu. Implorons aussi les suffrages du bienheureux Prince des apôtres, que le Christ Notre-Seigneur a établi la pierre de son Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir, et de Paul, son frère dans l'Apostolat, et de tous les saints qui règnent avec le Christ dans les cieux. Nous ne doutons pas, Vénérables Frères, eu égard à la rare piété et au zèle sacerdotal qui vous distinguent, que vous ne vous empressiez de vous conformer à Nos vœux et à Nos demandes. Et en attendant, comme gage de notre charité très-ardente pour vous, Nous vous accordons affectueusement à vous, Vénérables Frères, à tous les clercs et à tous les laïques confiés à votre vigilance, la Bénédiction Apostolique, partie du plus profond du cœur et jointe au vœu de toute vraie félicité.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 19 Janvier de l'an 1860.  
De Notre Pontificat le quatorzième.

PIE IX, PAPE.



